



Cycle Avocat Conseil

Le programme



**DU CYCLE
AVOCAT CONSEIL
DES FAMILLES
ET DÉONTOLOGIE**

Animé par Anne Marion de Cayeux



6 h de formations
sur l'année 2026

[Inscription sur :](#)



En distanciel

institut-dfp.com

L'AVOCAT CONSEIL DES FAMILLES : CADRE ÉTHIQUE, RESPONSABILITÉS ET OUTILS DE DÉCISION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CYCLE

Ce cycle de formation s'adresse aux avocates et avocats exerçant en droit de la famille et du patrimoine, engagés dans une **mission de conseil global**, souvent auprès de plusieurs membres d'une même famille.

Il vise à sécuriser la pratique de l'avocat conseil face aux **enjeux éthiques, déontologiques et humains** qui traversent cette mission : conflits d'intérêts, secret professionnel, prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Chaque module combine apports théoriques, cas pratiques et échanges interactifs afin de permettre une **appropriation opérationnelle immédiate**.

INFORMATION CLÉS DU CYCLE

- **Nombre de modules** : 3
- **Dates** : 11 et 25 mars, 8 avril
- **Durée par module** : 2 heures
- **Durée totale du cycle** : 6 heures de formation
- **Format** : Visioconférence
- **Horaires** : 18h – 20h
- **Public** : Professionnels en droit de la famille et du patrimoine
- **Niveau** : Débutant /Intermédiaire
- **Méthodologie pédagogique** :
 - Exposé théorique : 45 min
 - Cas pratiques : 45 min
 - Échanges interactifs : 30 min
- **Modalités d'évaluation des acquis** à travers l'analyse de cas pratiques et échanges interactifs.

COMPÉTENCES VISÉES À L'ISSUE DU CYCLE

- Sécuriser juridiquement et déontologiquement la mission d'avocat conseil.
- Anticiper et gérer les situations sensibles impliquant plusieurs clients.
- Renforcer la qualité du conseil familial.
- Adopter une posture professionnelle adaptée aux enjeux humains et éthiques.

11 MARS 2026

18H00-20H00

L'AVOCAT CONSEIL DES FAMILLES : SURMONTER LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Anne Marion de Cayeux, avocate en droit de la famille et du patrimoine (cabinet Ereine), coach en conflit, médiateur et auditeur d'enfants

Lorsqu'un couple consulte un avocat dans la perspective d'un projet d'union, ou que des parents sollicitent un accompagnement pour anticiper leur perte d'autonomie ou leur succession, le recours à un **avocat unique** s'impose souvent naturellement.

Ce module analyse :

- les situations génératrices de conflits d'intérêts,
- les limites de l'intervention de l'avocat conseil,
- les solutions juridiques et déontologiques permettant de sécuriser la relation client.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ➔ Qualifier une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts dans le cadre d'une mission d'avocat conseil des familles.
- ➔ Identifier les contours juridiques et déontologiques du conflit d'intérêts lorsque l'avocat conseille plusieurs membres d'une même famille.
- ➔ Analyser les situations à risque à partir de cas pratiques issus de la pratique professionnelle.
- ➔ Mettre en place un cadre d'intervention sécurisé permettant d'éviter ou de gérer un conflit d'intérêts

Niveau Débutant et Intermédiaire

25 MARS 2026

18H00-20H00

SECRET PROFESSIONNEL ET AVOCAT CONSEIL : CADRE, LIMITES ET BONNES PRATIQUES

Anne Marion de Cayeux, avocate en droit de la famille et du patrimoine (cabinet Ereine), coach en conflit, médiateur et auditeur d'enfants

Dans le cadre de la mission d'avocat conseil, la question du **secret professionnel** se pose avec une acuité particulière, notamment lorsque l'avocat :

- intervient pour plusieurs membres d'une même famille,
- travaille en collaboration avec d'autres professionnels (notaires, experts, médiateurs...).

Ce module propose une analyse approfondie :

- du secret professionnel en droit,
- de ses adaptations en pratique,
- des outils concrets permettant de prévenir les difficultés.

Objectifs pédagogiques :

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
- Définir le périmètre du secret professionnel applicable à l'avocat conseil des familles.
 - Distinguer les enjeux spécifiques du secret professionnel lorsque l'avocat intervient auprès de plusieurs clients au sein d'une même famille.
 - Identifier les risques liés au partage d'informations dans un contexte de pluridisciplinarité (notaires, experts, autres professionnels).
 - Mettre en œuvre un cadre de travail conforme aux exigences déontologiques en matière de secret professionnel.
 - Analyser des situations complexes à partir de cas pratiques et déterminer les bonnes pratiques à adopter.

Niveau Débutant et Intermédiaire

08 AVRIL 2026

18H00-20H00

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : COMPRENDRE, ÉVALUER ET INTÉGRER DANS LA DÉCISION

Anne Marion de Cayeux, avocate en droit de la famille et du patrimoine (cabinet Ereine), coach en conflit, médiateur et auditeur d'enfants

L'intérêt supérieur de l'enfant constitue un **principe directeur** de toutes les décisions le concernant.

Ce module aborde :

- la notion d'intérêt de l'enfant sur le fond,
- les processus permettant de l'évaluer,
- les difficultés rencontrées en pratique,
- les outils à disposition de l'avocat conseil pour en tenir compte dans ses recommandations.

Objectifs pédagogiques :

- Définir la notion d'intérêt supérieur de l'enfant et ses fondements juridiques.
- Identifier la place de l'intérêt de l'enfant dans les processus de décision en droit de la famille.
- Évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant à partir de situations concrètes rencontrées en pratique.
- Mettre en place un processus d'analyse permettant d'intégrer l'intérêt de l'enfant dans la mission de conseil.
- Adapter sa posture et ses outils d'intervention d'avocat conseil aux enjeux spécifiques liés à la protection de l'enfant.

Niveau Débutant et Intermédiaire

Nous contacter

Par mail : institut@institut-dfp.com

Site web : www.institut-dfp.com

Inscription en ligne.

Infos pratiques

Avocats en droit de la famille, notaires, professionnels du droit...

Sans prérequis.

14h de formation continue.

TARIFS

Adhérents : 150 € HT

Non adhérents : 210 € HT

Pris en charge par le FIF-PL.

Éligible à la FCO.

Partenaire :



Inscriptions : [Sur le catalogue IDFP.](#)

Modalités d'accès :

Distanciel, réunion Zoom.

Handicap :

Contactez-nous à l'adresse information@institut-dfp.com

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

Les modules du cycle sont accessibles via le catalogue de formations de l'IDFP.